Les conditions générales de vente ci-dessous régissent les relations contractuelles entre tout utilisateur des services proposés par « SHARELOC », dont le siège sociale est au 1
1 PL DU GENERAL DE GAULLE 88000 EPINAL, immatriculée sous le numéro SIRET 91309539400015.

Toute prestation auprès de « SHARELOC » emporte adhésion et acceptation sans réserve par le client des présentes conditions dont il reconnaît avoir pris connaissance. Sauf accord écrit dérogatoire, la totalité des relations entre « SHARELOC » et le client sera exclusivement régie par les présentes excluant et remplaçant tous autres documents, notamment les éventuelles conditions d'achat du client. « SHARELOC » se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente sans préavis. En cas de modification, les conditions générales de vente applicables seront en vigueur au moment de la prestation de service.

1. CONDITIONS GENERALES

1.1 Contrefaçon

S'agissant des logiciels et progiciels utilisés par le Prestataire dans le cadre de l'exécution de ce contrat, celui-ci fait son affaire de l'obtention pour le compte du CLIENT de toutes les autorisations nécessaires à l'utilisation de ceux-ci dans le cadre du présent contrat.
Il garantit en conséquence le CLIENT contre toutes réclamations, actions et/ou recours de tiers qui pourraient revendiquer un droit quelconque sur les éléments exploités.
Si le CLIENT est victime d'un trouble dans la jouissance des logiciels fournis, le Prestataire doit prendre immédiatement les mesures propres à faire cesser le trouble.

1.2 Personnel du Prestataire

1.2.1 Disponibilité des intervenants

Le personnel du Prestataire doit se conformer à la réglementation en vigueur sur les sites d'intervention. Il demeure en permanence sous la seule subordination et direction de son employeur. Ce dernier prendra notamment en charge les conséquences de toute absence, accident ou maladie pouvant affecter ses salariés pendant la durée d'exécution des prestations ainsi que les dommages de toute nature occasionnée au personnel des sites et/ou à leurs installations.
Le Prestataire pourvoit immédiatement au remplacement de son personnel défaillant.

1.2.2 Maintien des compétences

Le Prestataire s'engage à maintenir en nombre et en disponibilité pendant toute la durée du contrat une équipe ayant les compétences techniques et fonctionnelles nécessaires à la réalisation de ses prestations.
La composition des équipes et leur organisation sont décrites dans l'offre technique du Prestataire et validées par le CLIENT en exécution du présent contrat.

1.3 Confidentialité - publicité

1.3.1 Confidentialité

Le Prestataire respectera une totale confidentialité des informations dont il dispose concernant le CLIENT pendant toute la durée du contrat et pendant 24 mois à compter du terme ou de la résiliation du contrat. Le Prestataire s'engage à ne pas utiliser son savoir-faire auprès des concourants directs du CLIENT.
En ce qui concerne le présent contrat, le Prestataire s'interdira de faire état de prestations réalisées pour le compte du CLIENT (en dehors des sous-traitants agréés par le CLIENT).

1.3.2 Publicité

La mention du nom du CLIENT sur une liste de références que le Prestataire peut diffuser auprès de sa clientèle potentielle, doit être soumise à son autorisation préalable et écrite. Toute publication concernant les applications et les méthodes du CLIENT, quel que soit le support, doit être soumise à son approbation préalable.

1.4 Sous-traitance

Le Prestataire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son contrat sous réserve de l'accord préalable du CLIENT (un délai de 7 jours sera respecté).
Il est précisé que le recours à la sous-traitance sans acceptation préalable du sous-traitant et sans agrément préalable des conditions de paiement expose le Prestataire à l'application de la clause de résiliation du contrat.
Le Prestataire demeure pleinement et personnellement responsable de la bonne exécution des prestations confiées aux sous-traitants, à l'égard du CLIENT. Il s'engage à leur imposer le respect des dispositions de l'ensemble des pièces contractuelles du Contrat.

1.5 Résiliation

Chacune des parties pourra résilier le Contrat de plein droit avec un préavis d'un (1) mois en cas de manquement de l'autre partie à l'une de ses obligations aux termes des présentes non corrigées trente (30) jours calendaires après réception d'une mise en demeure par courrier recommandé avec demande d'avis de réception restée infructueuse.
Cette résiliation est prononcée sans indemnité, le Prestataire obtenant le seul règlement des fournitures et prestations réceptionnées et jugées satisfaisantes.

A la fin du contrat pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de résiliation, le Prestataire s'engage à restituer dans les quinze (15) jours suivants la fin ou la résiliation l'ensemble des documents, matériels et d'une façon générale l'ensemble des éléments de quelque nature que ce soit que le CLIENT aurait mis à sa disposition dans le cadre du présent contrat.

1.6 Force majeure

Aucune des Parties ne sera tenue pour responsable à l'égard de l'autre de l'inexécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du Contrat qui seraient dus à la survenance d'un cas de force majeure habituellement entendu par la jurisprudence et les tribunaux français comme un événement extérieur, imprévisible et irrésistible.
Le cas de force majeure suspend les obligations nées du Contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à deux (2) mois, il ouvrirait droit à la résiliation du Contrat par l'une ou l'autre des Parties.

1.7 Avenants

Le présent Contrat ne peut être modifié que par avenant signé par des représentants habilités des deux Parties.

1.8 Cession du contrat

Le présent contrat ne pourra faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux, par l'une des parties, sans l'accord écrit ou préalable de l'autre partie.

1.9 Intégralité

Le présent contrat exprime l'intégralité des obligations des parties. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par les parties ne pourra s'intégrer au présent contrat.

1.10 Litiges et droit applicable

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable les éventuels différents survenus entre elles par l'intermédiaire de leurs Directions, dans un délai de huit (8) jours à compter du constat de désaccord persistant établi par les membres concernés.
Au cas où le différend persisterait au-delà d'un (1) mois après la saisine des Directions Générales, le litige pourra être soumis au Tribunal de commerce de Paris par la plus diligente des Parties.
Le contrat est régi par le droit Français.

1.11 Objet

Le prestataire de service « SHARELOC » propose de réaliser des visites virtuelles 3D immersives avec la technologie Matterport, des vidéos drone et des vidéos 360°.

1.12 Prestation

PRESTATION
Le prestataire réalise des prestations de visites virtuelles 3D dans les conditions suivantes :

1. Fixation d'un rdv avec le CLIENT pour les prises de vue
2. Déplacement sur site du prestataire pour les prises de vue destinées à la réalisation de la visite virtuelle
3. Réalisation de la visite virtuelle 3D et hébergement sur les serveurs de la société Matterport auxquels le prestataire « Mon double Numérique» a un accès permanent
4. Livraison de la visite virtuelle 3D commandée par le CLIENT sous la forme d'un lien URL permettant d'accéder à la visite virtuelle et d'un code iframe script permettant de l'intégrer sur un site internet.

1.13 Commandes

Toute commande d'un CLIENTdevra faire l'objet d'une confirmation sous écrite sous forme de bon de commande, d'une proposition commerciale acceptée, d'un accord avec tout autre document commercial dûment complété et signé par le CLIENT (la commande).

L'envoi d'une Commande par le CLIENT implique son adhésion entière et sans réserve aux Conditions Générales de Vente.

Une Commande ne devient définitive qu'après acceptation expresse du Prestataire. Une fois acceptée par le Prestataire, une Commande ne pourra être annulée ou modifiée qu'avec l'accord écrit de « SHARELOC » et seulement à des conditions permettant de dédommager le Prestataire contre toutes pertes ou préjudices que cette dernière aurait pu subir.
La Commande est personnelle au CLIENT et ne peut être transférée ou cédée sans l'accord écrit du Prestataire.
Les informations figurant sur les catalogues, notices, prospectus et barèmes du Prestataire ne sont données qu'à titre indicatif et le Prestataire se réserve le droit d'y apporter toutes modifications utiles, à tout moment et sans préavis, en raison notamment de l'évolution des conditions de marché.

1.14 Livraison

La livraison de la Commande est réputée effectuée par le Prestataire à compter de la mise à disposition du Client du lien URL et/ou de l'iframe permettant d'intégrer la

visite virtuelle sur un site internet, laquelle interviendra dans un délai de soixante-douze (72) heures ouvrées à compter de la fin des prises de vue, sous réserve du respect des conditions de paiement.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur dépassement ne peut donner lieu à annulation de la Commande ni au paiement de dommages et intérêts ni au remboursement des sommes versées au Prestataire.

Le Prestataire est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le CLIENT est à jour de ses obligations envers le Prestataire, notamment en matière de paiement du Prix.

Toute réclamation relative à des vices apparents ou à la non-conformité des Images à la Commande passée doit être formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de huit (8) jours à compter de la Livraison. Il appartiendra au CLIENT de présenter toutes justifications quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Le CLIENT devra en outre laisser au Prestataire toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et y porter remède.

1.15 Prix

Les prix sont indiqués lors de la prise de commande. Si la surface effective modélisée par le prestataire dépasse la surface déclarée par l'utilisateur lors de la commande de plus de dix (10) mètres carrés, le prestataire se réserve le droit de facturer la différence au prorata de la superficie réelle.
Le Prestataire facture également des frais liés à l'hébergement cloud et à la mise à disposition des modèles et des visites virtuelles 3D. Lorsque la durée d'hébergement initialement convenue est expirée, l'Utilisateur peut à tout moment faire repartir une durée de mise à disposition du modèle. Le Prestataire informe par courrier électronique de l'expiration de toute durée précitée.
Le prestataire se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.
Selon la localisation du bien à virtualiser, le prestataire peut être amené à facturer des frais de déplacements et d'hébergement.
Seuls les règlements en euros sont acceptés.

1.16 Paiement

Sauf convention contraire, le Prix doit être intégralement versé par le CLIENT à la Commande.

Toute somme versée par le CLIENT préalablement à la Livraison et qui ne représente pas l'intégralité du Prix constitue un acompte sur le Prix.
Lorsque le prestataire accorde à ses CLIENTS un délai de paiement, celui-ci doit être spécifié sur la Commande. Les délais de paiement, lorsqu'ils sont accordés par le Prestataire, se calculent alors à compter de la commande, quel que soit le délai de livraison convenu.

Lorsque le Prestataire accorde des délais de paiement, toute détérioration du crédit du CLIENT pourra justifier l'exigence de garanties ou un paiement comptant à la Commande. Il en sera notamment ainsi en cas de modification dans la capacité du CLIENT, dans son activité professionnelle ou si une cession, une location ou mise en nantissement ou un apport de son fonds de commerce est susceptible d'avoir un effet défavorable sur le crédit du CLIENT.

Toute somme non payée à l'échéance mentionnée sur la facture émise par le Prestataire entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités seront exigibles sur simple mise en demeure du Prestataire. En cas de défaut de paiement par le client quarante-huit (48) heures après une mise en demeure demeurée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à « SHARELOC », qui pourra demander en référé la restitution immédiate des Images, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

Le Prestataire pourra également suspendre ou annuler toute Commande en cours et le non-paiement d'une seule facture à son échéance rendra exigible de plein droit le solde dû sur toutes les factures en cours avec le CLIENT. De même, lorsque le Prestataire aura autorisé le CLIENT à échelonner le paiement du Prix, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette du CLIENT Le CLIENT devra rembourser au Prestataire tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.
En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du Prestataire. Tout paiement partiel s'imputera, le cas échéant, d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

1.17 Garanties

Le CLIENT déclare expressément disposer de l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation des photographies et des Images, que celles-ci ne portent pas atteinte aux droits des tiers, et notamment au droit à l'image des propriétaires sur les biens photographiés ou au droit des architectes au titre de la propriété littéraire et artistique sur ces biens, et qu'il a reçu toutes les autorisations nécessaires, et garantit

le Prestataire pour chaque Commande contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque à ce titre.

Le CLIENT déclare et garantit notamment au Prestataire qu'il a reçu toutes les autorisations nécessaires pour une ou plusieurs utilisations des Images, sur tout type de support et pour tout type d'utilisation, et que ces autorisations resteront valables pendant une durée de dix (10) années à compter de la date de la Commande, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives d'une (1) année chacune, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties à l'expiration de chacune des périodes d'échéance moyennant un préavis de trois (3) mois au minimum.

Le Prestataire n'étant pas lui-même développeur de la technologie qu'il utilise, ne peut donner aucune garantie de quelque sorte que ce soit ni écrite ni orale, expresse ou implicite en ce qui concerne la pérennité ou la fiabilité du portail de la société Matterport abritant les images, notamment le Prestataire ne garantit pas que ce portail correspond aux besoins du CLIENT, répond aux normes de qualité souhaitées par lui, ne génère que des contenus directement et exclusivement en rapport avec le but poursuivi par le CLIENT.

Le Prestataire ne garantit pas non plus, que son accès ne sera pas suspendu ou supprimé, que le portail est exempt de toute erreur ou que les éventuelles erreurs seront corrigées par Matterport. De même le Prestataire décline toute responsabilité en ce qui concerne les éventuelles défaillances dans l'accès et l'utilisation de son site internet.

1.18 Force majeure

En cas de force majeure, le Prestataire et le CLIENT conviennent que l'exécution de la Commande et des Prestations sera suspendue dans un premier temps. Si le ou les cas de force majeure ont une durée supérieure à deux (2) mois, la Commande sera résiliée de plein droit, sauf accord contraire du Prestataire et du CLIENT, et ce sans indemnité de part ni d'autre.
De façon expresse, sont considérés comme des cas de force majeure ou des cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, lock-out, intempéries, épidémies, blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, pannes d'ordinateur, blocage des moyens de télécommunications, y compris les réseaux, et tout autre cas indépendant de la

volonté expresse du prestataire empêchant l'exécution normale de la Commande et des Prestations.

1.19 Responsabilités et assurance

Le Prestataire supporte seul l'ensemble des conséquences pécuniaires de tout dommage, corporel, matériel et immatériel, imputable à son fait ou à celui des personnes dont il doit répondre, notamment ses personnels, ses sous-traitants ou sous-contractants, ou résultant des choses dont il a la garde, qui pourrait être causé au CLIENT ou à des tiers, au titre de l'exécution des fournitures et prestations.
Le Prestataire devra justifier dès la signature du contrat, puis à chaque renouvellement de ses polices, qu'il est possesseur d'une assurance pour sa responsabilité civile professionnelle garantissant l'ensemble de ces dommages.
Au titre de cette police d'assurance, le Prestataire garantit le CLIENT de telle manière que sa responsabilité ne puisse, en aucun cas, être recherchée.

1.20 Fichiers

Les informations fournies par le CLIENT lors de sa Commande feront l'objet d'un traitement informatisé dans les fichiers du Prestataire. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi informatique et libertés », le client dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant auprès du Prestataire, et peut s'opposer à ce que ces informations nominatives fassent l'objet d'un traitement ou soient transmises à des tiers en l'indiquant expressément à TAS3D SAS.

1.21 Propriété intellectuelle

1.a) Droits sur l'œuvre
Le Prestataire reste titulaire des droits d'auteur sur le modèle et la visite virtuelle 3D réalisés pour l'utilisateur.
Le Prestataire accorde au CLIENT un droit de représentation de la visite virtuelle 3D sur les sites de son choix, valable pendant la durée d'hébergement du modèle, laquelle est renouvelable pour des périodes déterminées.
L'utilisateur renonce à tout droit de reproduction du modèle et de la visite virtuelle 3D, mais peut communiquer le lien hypertexte (URL) du modèle de visite virtuelle 3D à toute personne de son choix pendant la durée d'hébergement.

1.b) Droit de propriété intellectuelle
Tous les éléments présents sur le Site et le Site en lui-même sont protégés par le droit d'auteur, droit des marques, des dessins et modèles et/ou tout autre droit de la propriété intellectuelle. Par éléments, nous entendons de façon non exhaustive : les photographies, images, dessins, illustrations, textes, vidéos, logos, économiseurs d'écran, fonds d'écran, marques, modèles, logiciels…Ces éléments

appartiennent au prestataire ou bien sont utilisés avec l'accord de leurs propriétaires.

A ce titre, toute reproduction, représentation, utilisation, adaptation, modification, incorporation, traduction, commercialisation, partielles ou intégrales par quelque procédé et sur quelque support que ce soit (papier, numérique…) sont interdites, sans l'autorisation écrite préalable de « Mon double Numérique», hormis les exceptions visées à l'article L 122.5 du Code de Propriété Intellectuelle, sous peine de constituer un délit de contrefaçon de droit d'auteur et/ou de dessins et modèles et/ou de marque, puni de deux ans d'emprisonnement et de 152 449,02€ d'amende.

Le Prestataire se réserve le droit d'ajouter sa marque ou son site internet sur la visite virtuelle, notamment suivant la mention « Presented by ». Cette partie est présente lors de l'ouverture de la visite virtuelle et sur l'encart en haut à gauche une fois la visite virtuelle chargée.
Le CLIENT accepte que le Prestataire puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis pour le compte du CLIENT.

1.22 Responsabilité

Le Prestataire décline toute responsabilité pour toute perte de résultats, perte de données, perte de contrat, de savoir-faire ou d'image ou pour toute autre conséquence négative pour le client de l'utilisation par ce dernier des services du Prestataire, alors même que le Prestataire aurait été averti du risque de survenance de cette conséquence.

En tout état de cause, il ne pourra être réclamé au Prestataire un dédommagement supérieur au total des sommes effectivement reçues par le Prestataire du client durant les 6 mois précédant la demande de dédommagement et dans la limite de 500 € ttc. Le client reconnaît que cette limitation de responsabilité constitue une condition déterminante pour le Prestataire de contracter et qu'en l'absence d'une telle limitation les clauses, notamment financières, du présent contrat auraient été substantiellement différentes.

1.23 Droit Applicable

Les conditions générales de vente et la présente vente seront chacune soumises au droit français.
Afin de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du présent contrat, les Parties conviennent de se réunir physiquement ou par conférence téléphonique dans les sept (7) jours à compter de la réception d'une

lettre recommandée avec accusé réception, notifiée par l'une des deux Parties. Si au terme d'un délai de quinze (15) jours, les Parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis à la compétence juridictionnelle du Tribunal de Commerce d'EPINAL exclusivement compétent.

Fait à , le
En deux exemplaires originaux

Pour le CLIENT

Pour le Prestataire